

Nouvelle-Calédonie : un accord politique trouvé

Les pro et les anti-indépendance se sont entendus sur la liste électorale, sous la houlette d'Edouard Philippe

On a craché le sang mais on y est arrivé», soufflait Philippe Gomès, le chef de file de la principale formation non indépendantiste, Calédonie ensemble, jeudi 2 novembre, après dix heures de réunion du comité des signataires de l'accord de Nouméa. Dix heures de réunion intenses, sous l'égide du premier ministre, Edouard Philippe, au terme desquelles l'ensemble des délégations est parvenu à un « accord politique ». Cet accord déblaie une partie des points d'achoppement auxquels se heurtait la préparation du référendum sur l'accession de la Nouvelle-Calédonie à la pleine souveraineté, prévu au plus tard en novembre 2018.

Une partie seulement, mais c'était déjà un préalable que de trouver un consensus entre indépendantistes et non-indépendantistes sur la composition de la liste électorale spéciale qui pourra participer à cette consultation référendaire. « C'est un point de départ pour une consultation que nous voulons loyale et incontestable », s'est félicité le chef du gouvernement, entouré de la ministre des outre-mer, Annick Girardin, des responsables des formations représentées au Congrès du territoire, ainsi que de Thierry Lataste, le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

Philippe Gomès, député de Nouvelle-Calédonie, Paul Néaoutyine, président de la province Nord, Pierre Frogier, sénateur, et Edouard Philippe, premier ministre, à Paris, le 2 novembre.

JEAN CLAUDE COUTASSE/
FRENCH-POLITICS
POUR « LE MONDE »



Trois listes coexistent

Depuis près de quinze ans, la composition de la liste électorale autorisée à prendre part à cette consultation prévue par l'accord de Nouméa du 5 mai 1998 empoisonne les relations politiques sur le territoire. Le système électoral calédonien se caractérise en effet par la coexistence de trois listes électorales : une, dite générale, pour les élections nationales françaises, ouverte à tous les Français résidant sur place depuis au moins six mois ; une, dite provinciale, pour élire les membres des assemblées de province et du Congrès ; une dernière, dite spéciale, régie par la loi organique de 1999, pour la consultation référendaire.

Pour être inscrit sur la liste spéciale, il faut l'être sur la liste générale mais les critères sont plus restrictifs. Pour les non-natifs en Nou-

velle-Calédonie, il faut ainsi y être arrivé avant le 31 décembre 1994 et justifier de vingt ans de domicile en continu. Ces conditions visaient à « figer » le corps électoral autorisé à prendre part au référendum, de sorte que s'expriment principalement, sinon uniquement, les populations justifiant d'une certaine « ancienneté » sur le territoire ou pouvant justifier que celui-ci est le « centre de leurs intérêts matériels ou moraux ».

Près de 160 000 électeurs ont ainsi été recensés sur la liste spéciale. Problème : en croisant avec les autres listes et les statistiques ethniques réalisées à titre dérogatoire en Nouvelle-Calédonie, il apparaît qu'un nombre significatif d'électeurs pouvant être inscrits sur la liste spéciale ne l'était pas, et cela concerne en particulier des ci-

toyens kanak. Selon certaines estimations, le nombre de ces électeurs kanak non inscrits sur la liste référendaire pouvait s'élever à environ 22 000. À l'inverse, les non-indépendantistes faisaient valoir que des natifs non répertoriés devaient également être inscrits sur la liste spéciale. Sur cette question sensible, le premier ministre a pesé pour parvenir à un accord. Il a ainsi été évalué à près de 11 000 le nombre de natifs en Nouvelle-Calédonie y résidant de manière certaine non inscrits sur la liste spéciale : 7 000 de statut civil coutumier (Kanak) et 4 000 de statut civil de droit commun.

Le relevé de conclusion de la réunion du comité des signataires convient de « la nécessité politique de procéder, de manière exceptionnelle et en raison de la consultation,

Le gouvernement va travailler sans tarder à un projet de loi organique pour traduire cet accord politique

à l'inscription d'office des personnes résidant en Nouvelle-Calédonie sur la liste électorale générale, préalable nécessaire à leur inscription sur la liste électorale spéciale pour la consultation ». Une durée de résidence de trois ans sera requise pour les natifs de statut civil de droit commun. Le gouvernement va donc travailler sans tarder à un

projet de loi organique pour traduire cet accord politique.

Ce qui domine cependant cette réunion du comité des signataires, c'est le climat de « confiance » qui s'en dégage. C'est le terme qu'a employé M. Philippe. « Nous avons ce soir un accord politique et, peut-être au-delà de cet accord politique, nous avons une confiance. C'est au moins aussi important, s'est-il félicité. C'est l'élément le plus prometteur de cette longue, de cette belle journée. »

« Avoir la bonne personne »

Le rôle du premier ministre pour parvenir à cet accord a été abondamment et unanimement souligné par l'ensemble des délégations. Pour Paul Néaoutyine, le président de la province Nord et chef de file du parti indépendant-

tiste Palika, cet accord « réside dans le fait qu'on a pris le temps de faire évoluer des positions divergentes ». Et M. Philippe, de l'avis de tous, s'y est largement impliqué. « Le fait que le premier ministre passe toute la journée avec nous, je n'ai jamais vu ça, assure M. Gomès. C'était important d'avoir la bonne personne à ce moment de notre histoire, et je crois qu'Edouard Philippe est la bonne personne. »

« Tout le monde a constaté l'implication du premier ministre, ajoute Sonia Backès, la chef de file des Républicains calédoniens. Nous y voyons la preuve que l'Etat va nous accompagner dans ce processus. Le chef du gouvernement doit se rendre en Nouvelle-Calédonie à la fin du mois de novembre. Le chemin est encore long. ■

PATRICK ROGER

Sur l'archipel, l'explosion de la délinquance des mineurs inquiète

Un quart des infractions sont le fait de jeunes Néo-Calédoniens en désarroi, la plupart sans qualification

NOUMÉA - correspondante

Une voiture qui ralentit à la vue d'un contrôle de gendarmes, puis fait brutalement demi-tour avant de délibérément percuter les militaires. La scène s'est déroulée le 10 octobre, au niveau d'un rond-point de la commune de Dumbéa, en Nouvelle-Calédonie. L'un des gendarmes a dû être hospitalisé pour une fracture ouverte de la jambe. Le chauffard, rapidement interpellé, s'est révélé être un mineur de 17 ans. Il conduisait une voiture dérobée quelques heures plus tôt au cours d'un home-jacking (vol au domicile du propriétaire), commis avec un comparse de 14 ans.

Ces faits illustrent la part croissante des mineurs dans les actes de délinquance en Nouvelle-Calé-

donie. Une délinquance d'opportunité constituée de vols de voiture et de deux-roues, de cambriolages, de plus en plus souvent accompagnée de violences, qui empoisonne la vie quotidienne des habitants. A un an d'un référendum sur l'indépendance à hauts risques pour la stabilité de l'archipel, le désarroi grandissant d'une partie de la jeunesse océanienne inquiète.

« Ce sera des bataillons de réserve pour foutre le bordel », prédit un éducateur. Dans la grande majorité des cas, les jeunes sont ivres et ont consommé du cannabis. Selon les dernières statistiques de l'état-major de sécurité (Etat, police, gendarmerie et justice), la délinquance est globalement en léger recul sur les douze derniers mois. Ce constat ne saurait toute-

fois masquer une implication des mineurs en hausse de 6,3% (+101 faits). Un quart des infractions sont le fait de mineurs.

« Délinquance des familles »

« C'est un phénomène inquiétant et à surveiller », estime Alain Martinez, commissaire général de la police de Nouméa. Il ne date pourtant pas d'hier. Mais les dirigeants locaux semblent avoir pris conscience du problème depuis seulement deux ou trois ans : ils ont créé les conseils de sécurité et de prévention de la délinquance – une reprise en main du service de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse –, sous l'autorité du gouvernement, ou encore une brigade de prévention de la délinquance juvénile au sein de la gendarmerie.

Ces réponses apparaissent cependant insuffisantes et tardives au regard de l'inquiétante dérive d'une partie de la jeunesse, très majoritairement kanak. En dépit de la politique de rééquilibrage économique et ethnique menée depuis trente ans en Nouvelle-Calédonie dans le cadre d'un processus de décolonisation progressif, le président du Sénat coutumier, Gilbert Téin, faisait, en 2016, ce constat alarmant : « Les Kanak sont un peuple sinistré. Sa jeunesse et ses forces vives sont victimes de la mondialisation et du libéralisme économique exacerbé depuis quinze ans, d'un système éducatif inadéquat et de l'individualisme. A la prison du Camp-Est, plus de 90% des détenus sont kanak, il y a 20% d'illettrés et de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. »

La Nouvelle-Calédonie a connu au cours des dernières années un développement économique et social fulgurant, sous l'effet, jusqu'en 2012, d'un essor de l'industrie du nickel, d'une urbanisation accélérée et du déferlement d'Internet et des bouquets satellites. Pour la société traditionnelle kanak, le choc a été violent. « En 2015, 17 000 jeunes sont passés dans nos services, 63% n'avaient aucune qualification. Ce sont des jeunes complètement perdus, sans projet », témoigne Marie-Madeleine Lequatre, directrice de la Mission d'insertion des jeunes.

Chaque année, environ 700 élèves quittent le système scolaire sans aucun diplôme. « Ça fait dix ans qu'on fait remonter les informations sur la délinquance des familles, mais les élus de tous

bords ne réagissent pas, proteste une assistante sociale d'un quartier difficile. Il n'y a pas de pas de politique globale de la famille ou de la jeunesse. »

Irène Mapéri, figure charismatique du quartier populaire de Montravail, dans le nord de Nouméa, se désole du renoncement des parents : « A 16 heures, les mères jouent au bingo et les pères vont au Nakamal [lieu de consommation d'une boisson traditionnelle aux effets anesthésiants]. » Les derniers chiffres de la délinquance font état en outre d'une hausse de 10% des violences conjugales. « Il ne faut pas s'étonner que l'enfant qui assiste à ça préfère être dehors à trainer avec les copains », souligne le procureur de la République, Alexis Bourzo. ■

CLAUDINE WÉRY